

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 18 octobre 2016 à 19h15

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

19 élus sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREGNAUCOURT Dany, CHRISTOPHE Pierre, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, JOPS Ingrid, LECERF Hubert, D'HONDT Marie-Paule, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, BECART Delphine, MONTOIS Daniel, GEUNS Marie-Claude, LETIENNE Moïse, DEREGNAUCOURT Christelle, LIBBRECHT Bernard, ROSE Bertrand, ABRAHAM Grégory

4 Absents excusés : SERGENT Olivier (procuration à DECARPENTERIE Danièle), DEBARGE Anne (procuration à MONTOIS Daniel), SIROS Claudie (procuration à JOPS Ingrid), BOUTRY Stéphane (procuration à CASTELAIN Aurélie),

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→DELIBERATIONS

1/Convention pour la gestion des animaux errants :

M. Le Maire fait part à l'Assemblée de la convention ayant pour objet la capture, le transport, l'accueil des chats et chiens errants et/ou dangereux et l'exploitation d'une fourrière animalière concernant lesdits animaux recueillis sur le territoire de la Commune. Cette convention est à signer avec la Société Assistance Fourrière Animalière aux Communes (A.F.A.C.) .

M. Le Maire signale que la Commune ne dispose pas de fourrière pouvant accueillir les animaux errants et/ou dangereux et qu'il faut prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tous problèmes. Le coût pour la commune pour l'intervention de ladite société est de 2 172€.

Vote 49/2016 : à l'unanimité 23 oui dont 4 procurations

2/ NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN COMITES SYNDICAUX DES 17 DECEMBRE 2015 ET 14 JUIN 2016

- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de *CAMPHIN-EN-CAREMBAULT* et *PHALEMPIN* (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de *NEUVIREUIL*, *SAINS-LEZ-MARQUION* et *VIS-EN-ARTOIS* (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de *BELLONNE*, *GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT* et *OISY-LE-VERGER* (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de *DENAIN* (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de *COUCY-LES-EPPES* et *EPPES* (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».

Vote 50/2016 : à l'unanimité 23 oui dont 4 procurations

3/ Rythmes scolaires, conventions à signer avec les prestataires.

M. Le Maire informe l'assemblée, que dans le cadre des animations durant les temps d'activités périscolaires de l'année scolaire 2016/2017, il convient de passer une convention avec les différents prestataires.

Vote 51/2016 : 22 pour ,1 contre (M.Letienne)

4 / Demande de Subvention au titre de la subvention trottoirs pour des travaux d'aménagement et de création de trottoirs le long de la route départementale 938.

M. Le Maire fait part à l'assemblée de son intention de procéder à l'aménagement et à la création de trottoirs côté impair le long de la route départementale 938.

L'objectif est de garantir un cheminement piétonnier sécurisé, et conforme aux prescriptions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il fait part à l'Assemblée que ces travaux d'un montant estimé à 82 419.00 € HT (soit 98 902.80 € TTC) peuvent être en partie, subventionnés par le Département du Nord.

M. Le Maire propose donc à l'Assemblée d'approuver ces travaux, de déposer un dossier de demande de subvention et d'autoriser à signer une convention avec le Département du Nord pour la réalisation de ce projet.

Vote 52 /2016 à l'unanimité 23 oui dont 4 procurations

5/Mise en place du règlement du cimetière communal et de l'espace cinéraire.

M. Le Maire rappelle que chaque membre de l'Assemblée a pu prendre connaissance de la proposition du règlement du cimetière communal et de l'espace cinéraire. A l'issue de cette réunion, les articles 4 (« accès et comportement des personnes »), 14 (« rétrocession à la commune ») et 31 (« aménagement de l'espace cinéraire ») ont été rectifiés ou complétés.

M. Le Maire fait lecture à l'assemblée de ces 3 articles. M. Letienne demande à ce que l'on ajoute dans le règlement que la musique est autorisée exceptionnellement lors de l'inhumation. (Article 4). M. Le Maire est d'accord.

G. Abraham demande s'il est encore possible de mettre des cavurnes (caveau constitué d'urnes contenant des cendres) dans le cimetière. M. Le Maire ne s'y oppose pas et demande de rajouter ce point au règlement.

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que la décence dans le cimetière et l'espace cinéraire. M. le Maire propose donc à l'Assemblée :

- la mise en place d'un règlement concernant le cimetière communal,
- d'émettre un avis favorable pour le règlement proposé,
- de sa mise en application par un arrêté municipal.

Vote 53/2016 : à l'unanimité 23 oui dont 4 procurations

6/ Participation de la Paroisse Ste Marie en Pévèle-Scarpe concernant le remplacement du levier sur le moteur de l'appareil des sonneries d'heures des cloches.

Dans le cadre de la facturation concernant l'électrification de la petite cloche et mise en sécurité du beffroi de la grosse cloche de l'église, la Paroisse Ste Marie en Pévèle-Scarpe propose de donner une participation de 400€ pour financer le remplacement du levier sur le moteur de l'appareil des sonneries d'heures de cloches.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la participation de la paroisse Ste Marie en Pévèle-Scarpe de 400€.

Vote 54/2016 : à l'unanimité 23 oui dont 4 procurations

7/ Validation des points d'apport volontaire pour la collecte de verre.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du nouveau marché public passé entre la Communauté de Communes Pévèle-Carembault et la société ESTERRA, le verre ne sera plus collecté à domicile à partir du 1 janvier 2017. Néanmoins, les clauses du contrat prévoient l'installation de 7 points d'apport volontaire pour la collecte du verre sur notre territoire.

Il est proposé de retenir les localisations suivantes des points de collecte ainsi que le type de structure (semi-enterré ou aérien) :

- Rue de Fâches (parking derrière la mairie sur le parking de la salle des fêtes), en aérien.
- Rue de Fâches (sortie de Coutiches parking sur la gauche zone humide, en aérien.
- Route Nationale (parking du Pont accès D 938) en aérien.
- Rue des Sablières (avant les cinq chemins) en aérien.
- Rue des Ramoniers (face au 689) en aérien.
- Rue du Vert Bocage, enterré.
- Rue du Bru (dernière maison en fin de Rue direction Bouvignies) en aérien.

Vote 55/2016 : 17 pour, 3 abstentions (P. Laurent, P. Christophe, M. Bendlewski), 3 contre (A. Debarge, D. Montois, B. Libbrecht)

M. Letienne demande aux personnes qui se sont abstenues les raisons de leur choix ; P. Christophe craint du fait de ces nouvelles installations les dépôts sauvages. P. Laurent, quant à lui, pense aux personnes âgées ; il se demande comment elles vont faire s'il faut maintenant se déplacer pour aller porter leurs déchets en verre. Les abstentions sont plus une question de principe par rapport à la disparition de la collecte de verre à domicile qu'à une opposition par rapport aux points d'apport.

8/ Consultation sur une demande d'affiliation volontaire au CDG 59.

Conformément à la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 et au décret N° 85-643 du 26 Juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements publics affiliés au Centre de Gestion est nécessaire préalablement à l'acceptation d'une demande d'affiliation volontaire.

Le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à partir du 1^{er} Janvier 2017.

Vote 56/2016 : 21 pour, 2 contre (D. Montois, A. Debarge)

9/ Consultation sur une demande de désaffiliation du SDIS au CDG 59.

Conformément aux dispositions de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 et du décret N° 85-643 du 26 Juin 1985, il peut être fait opposition à la demande du SDIS, soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés,
-

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la demande de désaffiliation du SDIS au CDG 59.

Vote 57/2016 : 18 pour, 3 abstentions (B.Libbrecht, D.Montois, A.Debarge) 2 contre (D.Deregnacourt, H.Lecerf)

10/ Vote d'une subvention à l'Amicale Laïque.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2015 la subvention de 305€ n'a pas été réglée à l'Amicale Laïque sans que cette association se manifeste.

De ce fait, la subvention 2016 n'a pas été reconduite au moment de l'élaboration du budget primitif.

Afin de régulariser ce dossier, et au vu des deux bilans déposés, M. le Maire propose de verser 2 fois 305€ cette année.

Vote 58 /2016 : à l'unanimité 23 oui dont 4 procurations

11/ Création d'emplois d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération.

M. Le Maire propose à l'assemblée la création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 5 agents recenseurs et 1 coordonnateur, non titulaires, à temps non complet pour la période allant 1^{ER} Janvier au 21 Février 2017 et de fixer leur rémunération comme suit :

forfait par district en fonction du secteur confié et du nombre de logements, prise en charge des cotisations sociales diverses par la commune.

Vote 59 /2016 : à l'unanimité 23 oui dont 4 procurations

→ TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS

❖ M.P. Dhondt annonce que des ateliers sur le sommeil se mettront en place les 10 et 17 novembre 2016.

❖ L. Rousseau s'occupe du dossier sur le nettoyage du courant de Coutiches.

❖ Communication : les vœux se préparent et le bulletin municipal se termine.

❖ A. Castelain fait le point sur le projet du City Park, 3 fournisseurs seront reçus par M. Le Maire et les adjoints à qui ils présenteront leur projet. M. Le Maire tient néanmoins à rappeler que la construction du City Park ne se fera pas dans l'immédiat, priorité étant donnée au nouveau bâtiment des services techniques qui sera probablement installé près du terrain de tennis.

❖ Travaux : Noréade commencera fin novembre. M. Le Maire précise qu'une réunion publique aura lieu.

Norévie : pose de la première pierre le 02 novembre 2016.

❖ P. Laurent informe l'assemblée qu'il y a une modification du planning du personnel au 1^{er} septembre (nettoyage des locaux).

Ensuite, une visite du sénat est prévue le 24 novembre pour les CM2 des 2 écoles.

❖ Finances : D. Deregnacourt confirme la baisse des dotations de l'Etat.

❖ M. Letienne souhaite revenir sur le vote concernant l'emplacement des collectes de verre. Il regrette que certains élus (en particulier ceux qui se sont abstenus) ne se soient pas manifestés avant le vote afin de faire partager leur opinion sur la collecte de verre en général. En effet, M. Letienne pense que de cette manière, certains auraient pu changer leur vote. Une majorité de votes contre ou d'abstentions auraient pu être une certaine manière de montrer à la CCPC que les élus de Coutiches n'étaient pas vraiment d'accord avec le nouveau système de collecte du verre.

La séance est levée à 20h55

